

Pallevart (Palivarch)

Ce gros village se situe à environ 2,5 km à l'ouest du bourg, à droite de la route vers Erdeven. Il dispose de plusieurs puits et d'une fontaine.



Résidant ordinairement à Trélusson, Guillaume FER (n°392) habite quelques mois à Pallevart entre le décès de première femme Jeanne MALLET en 1694 et son remariage avec Marie AUFFRET (n°393) en 1695. En janvier 1699, il règle devant la sénéchaussée d'Auray un différent entre Faustine PALLIS, qu'il représente, et Alain MARCHAND au sujet d'une tenue d'une valeur 1405L. Il en obtient a priori un bail, puis acquiert les édifices de Yves LE PORT. Mais comme il ne peut travailler ses terres éloignées de la déjà vaste exploitation de Trélusson, il les sous-loue en avril 1701 à Guillaume DAVY de Kerbrezel en PLOEMEL, moyennant des rentes très élevées de 54L en argent et 18 perrées de seigle. Le propriétaire foncier est alors le comte de KERAVEON.

B1542 - Sénéchaussée d'Auray - 17/01/1699

Congément

Guillaume FER de Trélusson en PLOEMEL, représentant Honorable fille Faustine PALLIS, adjudicatrice des 2/3 des édifices et droits de labourage d'une tenue à Pallevart en PLOEMEL, vendus conventionnellement au défenseur et adjugé judiciairement à ladite PALLIS pour 1405L...

Contre les défenseurs

Me Jacques TUAL procureur de Alain MARCHAND acquéreur... (nbse pages)

6E2278 - Minutes Jacques LE MALIAUD - 31/04/1701

Témoins

- Guillaume FER de Trélusson en PLOEMEL.
- Guillaume DAVY de Kerbrezel en PLOEMEL.

Sous-ferme

Guillaume FER accorde à Guillaume DAVY un bail de sous ferme de 8 ans commençant ce jour sur une demi tenue distincte et séparée à Palluharff en PLOEMEL appartenant au dit FER par acquêt qu'il a fait à Yves LE PORT superficier, à domaine congéable sous le seigneur de QUERANCON. A charge de payer 54L en argent, 18 perrées de seigle chaque 29 Août à commencer cette année, ainsi que payer les fouages, faire les corvées, suivre le moulin du seigneur...

Après quelques années passées à Kercair en MENDON (actuellement ERDEVEN), Guillaume FER et Marie AUFFRET reviennent à Pallevart dans le courant de 1718. En février 1719, ils marient leur dernier fils Yves (n°196), âgé de près de 18 ans, à Anne KERHINO de Keranroué en ERDEVEN, où la noce est célébrée. Ils promettent alors une importante dot de 900L. Le jeune couple reste travailler à Pallevart, mais Yves est rapidement veuf et sans enfants.

6E2294 - Minutes Julien LE MALIAUD - 13/02/1719

Témoins

- Guillaume FER x Marie AUFFRET, pour Yves leur fils, de Palluharff en PLOEMEL.
- Yves KERHINO x Marie LE GUEN, pour Anne leur fille, de Keranroué en ERDEVEN.

Contrat de mariage

Après leur mariage, Yves FER et Anne KERHINO iront chez ledit Guillaume FER pour y travailler à leur possible, parce qu'ils seront payés de loyer chaque an tant qu'ils resteront chez lui d'une perrée 1/2 de seigle et deux aulnes d'incart à commencer un an après le mariage et finir dès la naissance de 2 enfants vivants, lesquels 2 enfants ainsi que les parents seront nourris et entretenus de linges suivant l'usage du pays.

- Guillaume FER promet de donner le lendemain du mariage une vache et son veau, six linceuls de lin, un langleul de laine, un coffre avec clé et clavure, le tout estimé à 40L, ainsi qu'en avancement d'hoiries à valoir sur sa succession et celle de ladite AUFFRET la somme de 900L, dont 450L payables d'ici 1 an, le restant d'ici 3 ans, sans intérêt, ou si les époux préfèrent des édifices à concurrence de 900L dans les mêmes termes.

- Yves KERHINO promet de donner le lendemain du mariage une vache et son veau, six linceuls de lin, un langeul de laine, un coffre avec clé et clavure, le tout estimé à 40L, ainsi qu'en avancement d'hoiries à valoir sur sa succession et celle de ladite LE GUEN la somme de 900L, dont 450L payables d'ici 1 an, le restant d'ici 3 ans, sans intérêt. Les dites sommes de 900L tiendront lieu d'immeubles, pour être restituées aux héritiers du premier décédé en cas de défaut d'hoir de corps six mois après le décès, au terme de la coutume.

La famille vivrait alors sur une exploitation sous-louée, car ce n'est qu'en septembre 1720, que Julien et Yves FER (n°196) congédient à Pallevart l'ancien domanier Georges LE PORT. Ils agissent vraisemblablement pour leur père Guillaume. En fait, ils réinvestissent l'argent qu'ils viennent de toucher de leur congément de Trélusson. La nouvelle exploitation est aussi importante, avec environ 30 hectares, dont plus de la moitié en landes⁶. Ces landes n'occupent pourtant que trois parcelles, dont PARC ER LAN entourée d'importants fossés. Onze labours s'étendent sur 10 hectares, dont ER PRADEN avec une fontaine proche d'un douet. Le reste comprend cinq prés, trois pâtures, trois jardins. Dans deux de ces derniers poussent des arbres fruitiers. LIORCH ER PUNSE possède en plus un four. Par ailleurs, plusieurs parcelles disposent de bois. Parmi les trois bâtiments d'exploitation, TY DELHUE est particulièrement imposant avec ses 28 m de long. Il comprend vraisemblablement l'étable, qui abrite un cheval et au moins onze bovins dont une paire de boeufs. TY NOEL mesure 16 m de long et dispose d'un escalier en façade, d'un cardy à l'arrière. Le plus petit logis, ER GAMBRE, est quand même long de 10 m. Son escalier est situé sur le pignon. En dessous, il abrite une soue à pourceaux.

B1947 - Sénéchaussée d'Auray - 13-14/09/1720 (à revoir)

*Mesurage et prisage des édifices de la tenue de Pallévert en PLOEMEL
à domaine congéable sous le comte de KERAVEON*

A la requête de Julien et Yves FER contre Georges LE PORT (nombreuses pages, écriture très large).

Guillaume FER est entouré par ses fils Julien, Patern et Yves. Mais le 22 février 1724, ce dernier se remarie à Marie CAILLOCE (n°197), en présence de son père, Vincent GERMAIN, Pierre CAILLOCE, Gabriel PRADO. Il s'installe ensuite à Kerveno en CARNAC, village natal de Marie, mais conserve de nombreuses relations avec ses frères et neveux. Le 15 février 1729, Guillaume voit le premier mariage de ses petits-enfants : Laurent et Mathurine FER, enfants de Julien, sont unis à Marie et Maurice GUEZEL, frère et soeur de Coetatoux en CARNAC. Le premier couple reste à Pallevart, le second à Coetatoux. La relève est assurée !

Sur la fin de sa vie, Guillaume FER semble avoir quelques soucis financiers. En avril 1724, il abandonne la tenue de Kercair en MENDON pour 1181L, suite à un congément. En octobre 1726, il hypothèque la moitié de la tenue de Pallevart, suite à un acte de subrogation avec François DRIANO. En 1730, la veuve de ce dernier, Perrine LE PORT, réclame le remboursement de la somme. Le 26 mai, alors que Guillaume est malade et alité, son fils Julien FER reprend l'exploitation en main, moyennant le remboursement de 3135L, dont la moitié à ses frères et soeur, l'autre moitié à Perrine LE PORT. Il emprunte pour cela 420L à la dénommée Jeanne LE COVAS. Un mois plus tard, le 29 juin, Guillaume FER s'éteint âgé d'environ 74 ans. Son corps est inhumé en présence de ses fils Patern et Yves FER, de Jacques PAISEL, d'Antoine LE CROM.

B1620 - Sénéchaussée d'Auray - 26/05/1730

Congément

Julien FER, subrogé aux droits de Mr le comte de KERAVEON, acquiert les édifices d'une tenue à Pallevart en PLOEMEL pour la somme de 3135L 9s 6d suivant le prisage effectué les 16 et 17/05.

Contre les défenseurs

Guillaume FER pour lui et consorts.

Paiement

Patern FER, Yves FER, Patern LE GUENNEC x Mathurine FER et Julien FER leur frère aîné nouveau preneur déclarent que leur père Guillaume FER est alité de maladie et de vieillesse depuis plusieurs mois, et estime un remboursement de 1567L 14s 10d pour une moitié indivise des édifices.

Julien BOULLE, procureur de Perrine LE PORT, veuve de François DRIANO, déclare que par acte de transaction du 02/10/1726 passé devant AUTHUEIL NR, Guillaume FER avait subrogé François DRIANO dans une moitié des édifices et droits de labourage de la tenue en question. Elle réclame donc la somme de 1567L 14s 9d.

Le preneur déclare avoir emprunté 420L à Jeanne LE COVAS tutrice des enfants mineurs de François LE COUVART.

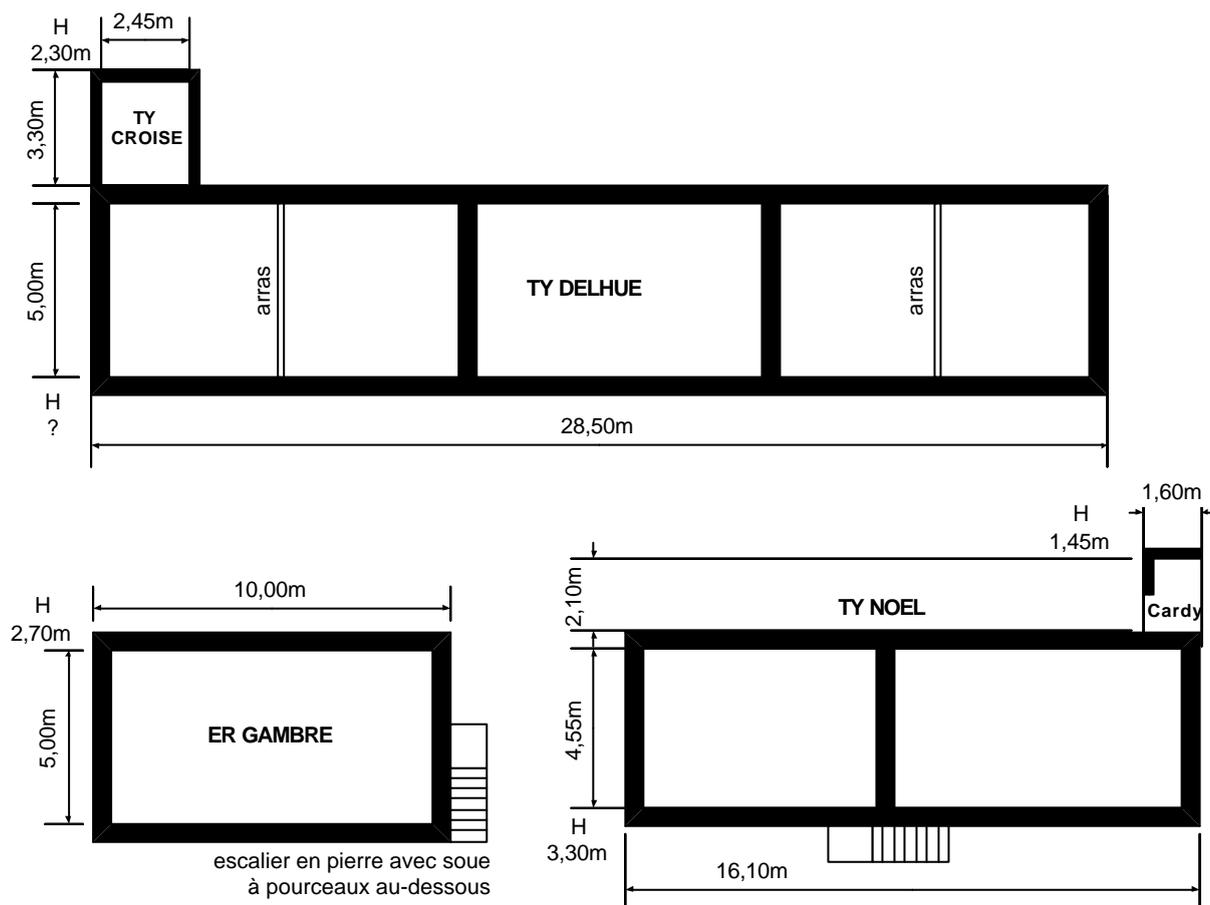
⁶ D'après la déclaration des vingtièmes des descendants dans les années 1750 (voir plus loin).

*Prisage d'une tenue à Pallevart en PLOEMEL
à domaine congéable sous Monsieur le Comte de KERAVEON*

A la requête de Julien LE FER, suite à la sentence de la Sénéchaussée d'Auray du 8 Mai 1730,
contre Guillaume LE FER et Perrine LE PORT, veuve de François DRIANO et tutrice de leurs enfants.

BATIMENTS (1847L 12s - 57,8%)

1 maison TY DELHUE	972L	10s
1 petit logis derrière TY CROISE	36L	
1 logis ER GAMBRE	304L	10s
1 logis TY NOEL avec un cardy derrière	534L	12s



COURS ET JARDINS (156L - 4,9%)

3C 1/2	de murets sur la rue batterie	12L
8C 3/4	de murs, murets sur LIORCH ER PUNSE + four & fruitiers	61L
15C 1/4	de murs, murets sur LIORCH TAL EN TY + bois, fruitiers près la rue	82L
2C	de murets sur LIORCH ER PRADEN	1L

LABEURS (543L 12s 6d - 17,0%)

12C 1/2	de murets, fossés sur TAL ER FOURN + bois	22L
2C	de murets sur PARC ER TRIOUNO	2L 5s
7C 1/4	de murets sur ER SCAN ENNEC	7L
51C 1/3	de murs, murets, talus, fossés sur PARC ER BRIELLEC + bois	70L
20C 3/4	de murs, talus, fossés sur ER RODEU	98L 10s
32C 1/2	de murs, murets, talus, fossés sur FETAN ER HALOCH + bois	75L
7C 1/2	de murets, fossés sur R BAN EHIR	11L
3C...	de talus, fossés sur ER PRADEN + moitié de fontaine, auge et douet étant proches	10L 17s 6d
2C -1/8	de fossés sur PECHAR ER PRADEN	18L
34C	de fossés sur PARC MORIGEU	93L 10s

19C 3/4	de murets, talus, fossés sur MANE HEL (+ landes)	35L 10s
	<u>PRES (209L - 6,5%)</u>	
33C 3/4	de murets, fossés sur PRAT POULBLAYE + bois	57L 10s
7C 1/2	de talus, fossés sur PRAT ER RODEU	18L 10s
15C	de murets, talus, fossés sur PRAT NEUVE	16L
23C	de talus, fossés sur PRAT TOUL ER QUERE	66L
28C 1/2	de talus, fossés, murets sur PRAT EN DEURE	51L
	<u>PATURES (261L 5s - 8,2%)</u>	
15C 1/3	de fossés sur ER RODEU	26L 5s
46C	de talus, fossés sur PARC ER FETAN + bois	115L
41C	de talus, fossés sur PARC LAN EVINE + bois	120L
	<u>LANDES (177L 10s - 5,6%)</u>	
95C	de fossés sur PARC ER LAN	166L 5s
10C 1/2	de fossés sur POULEGAN (moitié)	2L 10s
7C	de fossés sur POULEGAN	8L 15s
	<u>TOTAL GENERAL : 3194L 19S 6D</u>	

NDRL : Acte en très mauvais état, non photocopiable. Total général sur l'original à 3135L 9s 9d, soit 1,2% d'erreur.

Julien FER s'entoure de ses fils pour travailler les terres :

- Veuf de Marie GUEZEL, l'aîné Laurent se remarie en mars 1734 à Marie KERSERHO, en présence de son père, son oncle Patern FER, son beau-frère Guillaume KERSERHO, André KERSERHO. Il a au moins cinq enfants, dont Marie née en mars 1735 et Julien né en décembre 1740. Les parrains et marraines sont notamment les oncles et tantes Yves et Pierre FER, Guillaume KERSERHO, Louise CALVE, les cousins Vincent et Anne FER.
- Le 14 février 1735, le cadet Yves FER épouse Louise CALVE de MENDON, en présence de son père Julien, Guillaume DAVID, Louis et Grégoire CALVE, père et frère de Louise, Laurent SYLVESTRE. Au moins cinq enfants naissent, dont Pierre vers 1736 et Louis vers 1744. Ils sont notamment filleuls de Laurent, Françoise FER, Guillaume KERSERHO.

Ces deux couples restent donc à Pallevart, ainsi que leur jeune frère Pierre FER. Le 7 mars 1738, Laurent agrandit l'exploitation en congédiant Marie BRAZO, veuve de Joseph L'HERMITE, d'une petite tenue à domaine congéable sous le seigneur LE GOUVELLO de LA PORTE, conseiller au Parlement. En fait, il agit pour l'ensemble de la famille. Le prisage s'élève à 406L. Quant à Mathurine FER et Maurice GUEZEL, leur sœur et leur beau-frère, ils meurent tous les deux en 1733 et 1734 à Coetatoux en CARNAC. Leur fils mineur Julien a pour tuteur Patern GUEZEL du Moustoir en CARNAC.

B1633 - Sénéchaussée d'Auray - 07/03/1738

Congément

Laurent FER subrogé aux droits du Sgr LE GOUVELLO, conseiller au Parlement de Bretagne, acquiert le congé des édifices d'une tenue à Pallévert en PLOEMEL, dont le prisage du 27/02/1738, s'élève à la somme de 406L 16s.

Contre les défenseurs

Marie BRAZO, veuve de Joseph L'HERMITE.

Le 29 mars 1739, Anne DRIANO meurt âgée d'environ 65 ans. Le 21 novembre 1741, Julien FER s'éteint à son tour. Sont présents pratiquement aux deux obsèques, leurs trois fils Laurent, Yves et Pierre, leur frère et beau-frère Patern et Yves FER, Julien LE PORT. Agé de 24 ans, le benjamin Pierre FER est encore mineur. Au lieu d'un tuteur, il préfère choisir pour curateur son oncle Yves FER (n°196) de Kervenö en CARNAC, à quelques jours de la St Sylvestre. Mais quelques semaines plus tard, il se marie à Marguerite LE BAYON du Sach en ERDEVEN, où il s'installe et où il mourra en 1771⁷.

⁷ Décret de curatelle pour ses enfants Joseph, Louise, Jeanne-Thérèse et Jacques FER du bourg d'ERDEVEN. Témoins : Yves FER oncle de Pallevart, Mathurin FER cousin germain de Pallevart, Yves FER oncle de Poulblaye en PLOEMEL (B1691 - Sénéchaussée d'Auray - 19/04/1771).

B1640 - Sénéchaussée d'Auray - 29/12/1741

Décret de curatelle

Pierre FER f. + Julien et Anne DRIANO de Pallevart en PLOEMEL, déclare vouloir gérer ses biens sous l'autorité de son oncle Yves FER de Kerveno en CARNAC, qu'il choisit pour curateur.

Témoins

- 1- Laurent FER de Pallevart en PLOEMEL, frère.
- 2- Yves FER de Pallevart en PLOEMEL, frère.
- 3- Patern FER de Pallevart en PLOEMEL, oncle.
- 4- Yves FER de Kerveno en CARNAC, oncle consanguin.
- 5- Patern LE GUENNEC de Kerlegan en PLOUHARNEL, oncle par alliance.
- 6- Julien KERSERHO de Poulblaye en PLOEMEL, parent au ¼.

B1641 - Sénéchaussée d'Auray - 08/01/1742

Décret de mariage

Pierre FER f. + Julien et Anne DRIANO de Pallevart en PLOEMEL.

& Marguerite LE BAYON f. Mathieu du Sach en ERDEVEN.

Témoins

- 1- Laurent FER de Pallevart en PLOEMEL, frère.
- 2- Yves FER de Pallevart en PLOEMEL, frère.
- 3- Patern FER de Pallevart en PLOEMEL, oncle.
- 4- Yves FER de Kerveno en CARNAC, oncle consanguin.
- 5- Julien KERSERHO de Poulblaye en PLOEMEL, parent au ¼ au maternel.
- 6- Guillaume KERSERHO de Poulblaye en PLOEMEL, parent au ¼ au maternel.

Le 4 janvier 1742, un inventaire mobilier est réalisé à Pallevart. Il s'élève à la somme de 492L. Onze jours plus tard, Patern GUEZEL du Moustoir en CARNAC rappelle aux FER qu'il revient 1/8e des biens mobiliers à l'unique fils de Maurice GUEZEL et Mathurine FER, Julien 11 ans, dont il est le tuteur. Le 2 avril suivant, Pierre FER, qui vit déjà au Sach en ERDEVEN, vend pour 600L à ses frères Laurent et Yves sa portion dans les deux tenues de Pallevart. Il est alors assisté par son beau-père Mathieu LE BAYON, alors que son curateur Yves FER (n°196) est occupé par son déménagement de Kerveno en CARNAC vers Poulblaye en PLOEMEL.

B1988 - Sénéchaussée d'Auray - 04/01/1742

Inventaire après décès de Julien FER à Pallevart en PLOEMEL (extrait)

A la requête d'Anne DRIANO sa veuve. Témoins : Yves FER de Kerveno en CARNAC, oncle consanguin de la mère du mineur, Laurent, Yves et Pierre FER, enfants dudit Julien.

Quelques biens

Dans l'étable 2 boeufs, 1 jument, 4 vaches, 5 génisses, 1 coq et 4 poules.

Montant total de 492L 1s. Aucun papier.

6E1614 - Minutes Guillaume AUTHUEIL - 15/01/1742

Témoins

- Patern GUEZEL du Moustoir en CARNAC, tuteur de Julien GUEZEL, fils mineur de + Maurice et Mathurine FER.
- Laurent FER x Marie KERSERHO de Pallevart en PLOEMEL.

Acte

Il appartient à Julien GUEZEL de la succession de + Julien FER son aï eul maternel, 1/8e des meubles et effets au Pallevart en PLOEMEL.

6E1614 - Minutes Guillaume AUTHUEIL - 02/04/1742

Témoins

- Pierre FER et Mathieu LE BAYON son beau-père, attendu l'absence de Yves FER de Poulblaye en PLOEMEL, curateur dudit Pierre FER, du Sach en ERDEVEN.
- Laurent et Yves FER de Pallevart en PLOEMEL, frères de Pierre et enfants de + Julien FER et Anne DRIANO.

Biens

Les édifices de deux tenues à Pallevart en PLOEMEL, à domaine congéable l'une sous monsieur de KERAVEON, l'autre sous monsieur LE GOUVELLO de la succession de leurs parents.

Subrogation d'édifices

Laurent et Yves FER acquièrent par subrogation la part de leur frère Pierre pour 600L, dont 90L pour les meubles.

Laurent et Yves FER reprennent donc conjointement la succession à Pallevart. En fait, ils partagent à égalité la tenue sous le comte de KERAVEON avec leur oncle Patern FER (voir plus loin), soit 15 hectares quand même. Ils disposent aussi de la petite tenue d'à peine 2 hectares sous Mr LE GOUVELLO. Dans les années 1750, pour la déclaration des vingtièmes, Laurent s'occupe plus particulièrement de la première tenue, Yves de la seconde, mais en fait, ils restent en indivis. Les revenus totaux sont estimés à 282L en 1751, 287 en 1753, 211 en 1756. La rente convenancière totale s'élève 77L. Elle est honnête pour la première tenue, plus chère pour la seconde par rapport à l'étendue des labours. Les autres impositions indiquent un bon niveau de vie, avec la capitation à 14L 15s, les fouages à 9L 13s.

2C9 - Subdivision d'Auray, déclarations des vingtièmes de Ploemel - 1751

<u>Article n°166 du 04/07/1751</u>				<u>Article n°280 du 11/07/1751</u>			
Laurent FER pour une tenue à Palevart à domaine congéable sous Mr de Keraveon.				Yves FER pour une petite tenue à Palevart (sous Mr Le Gouvello ?)			
<u>REVENUS</u>				<u>REVENUS</u>			
5C sous maison	nihil			1 maison.....	nihil		
9 jx de terres labourables dont :				1 jl ½de terres labourables dont :			
- ½jl sous froment pour 2 perrées ½.....	21L	2s		- 1 jl sous seigle pour 5 perrées	25L		
- 7 jx ½sous seigle pour 37 perrées	185L			- ½jl sous millet pour 2 perrées.....	10L	1s	8d
- 1 jl sous millet pour 5 perrées.....	25L	4s	2d	TOTAL.....	35L	1s	8d
1 jl ½de pré pour 3 milliers de foins.....	15L						
TOTAL.....	246L	16s	2d				
<u>CHARGES</u>				<u>CHARGES</u>			
Dîme ecclésiastique au 33e.....	8L	10s	6d	Dîme ecclésiastique au 33e		15s	1d
Fouages	6L	12s		Fouages	3L	1s	10d
Réparations.....	10L			Réparations	4L		
Capitation.....	14L	5s		Capitation		10s	
Corvées.....	10L			Corvées	30L		
Rente au seigneur foncier	62L	16s	8d	Rente au seigneur foncier	14L	2s	4d
- 6 perrées ½de seigle	30L			- ½perrée de froment.....	4L	4s	4d
- 2 perrées ½de froment.....	21L	2s		- 1 perrée ½de seigle	7L	10s	
- 2 perrées d'avoine	5L	16s	8d	- Argent.....	2L	8s	
- Argent	5L	18s					

NDRL : L'étendue des terres est sous-estimée par rapport à la déclaration de 1756.

2C9 - Subdivision d'Auray, déclarations des vingtièmes de Ploemel - 1756

<u>Déclarant en 1750</u>	<u>Déclarant en 1753</u>	<u>Déclarant en 1756</u>
n°40 Veuve Laurent FER pour 4L 19s (1)	n°166 Laurent et Yves FER pour 9L 4s 6d (2)	n°157 : Laurent et Yves FER, propriétaires à Palevart d'une tenue consistant en : 3 maisons, terres à chanvre et jardins 33L 10 jx de terres 105L 1 jl ½de prés..... 13L 10s 3 jx de pâture..... 21L 16 jx de landes nihil Revenu brut 172L 10s Rente convenancière 85L 3s 3d Base d'imposition 87L 6s 9d Vingtième 4L 7s 3d
n°42 Guillaume LE BARON et Laurent FER pour 4L 13s	n°280 Yves et Laurent FER pour 17s 9d (3)	n°249 : Yves et Laurent FER pour une tenue à Palevart, consistant en Maison, jardins et terres à chanvre 17L 2 jx de terre 21L 1 jl de pré 11s 3d Revenu brut..... 38L 11s 3d Rente convenancière..... 14L 4s 4d Base d'imposition..... 19L 6s 11d Vingtième 19s 3d

(1) Il doit s'agir en fait de la veuve Julien FER. Imposition identique dans le rôle de 1750-1752, article n°40.

(2) Au nom de Laurent FER seul dans le rôle de 1753-1754, article n°166, pour un revenu de 184L 8s rentes et fouages déduits. Le 12/11/1754, le nouveau revenu est de 177L 16s 4d, avec une imposition de 8L 17s 9d.

(3) Au nom d'Yves FER dans le rôle de 1753-1754, article n°280, pour un revenu de 17L 17s, rentes et fouages déduits.

A sa mort, Laurent FER ne laisse que deux enfants Marie, qui épouse Michel AUDIC, et Julien, qui a pour tuteur son oncle Guillaume KERSERHO. En mars 1759, Michel LE FALHER les congédie avec leur oncle Yves FER, de la tenue à domaine congéable sous monsieur LE GOUVELLO de LA PORTE pour 337L, alors que les édifices valaient 406L en 1738. En 1761, Yves FER est toujours présent à Pallevart, à priori sur la tenue sous le comte de KERAVEON.

B1678 - Sénéchaussée d'Auray - 05/03/1759

Congément

Michel LE FALHER de Pallevart en PLOEMEL acquiert des édifices d'une petite tenue à Pallevart à domaine congéable sous Mr GOUVELLO de LA PORTE. Il paie la somme de 337L 13s 6d prix des édifices de la 1/2 tenue, selon le prisage effectué le 24/02/1759.

Contre les défenseurs

- Yves FER et consorts de Pallevart, qui recoit 168L 16s 9d.
- Michel AUDIC x Marie FER.
- Guillaume KERSERHO tuteur de Julien FER fils mineur de défunt Laurent et Marie KERSERHO, ces deux derniers emportent l'autre moitié de la somme.

De son côté, l'oncle Patern FER continue de vivre à Pallevart, sur l'autre moitié de la tenue sous le comte de KERAVEON, soit 15 hectares. Son fils Mathurin reste auprès de lui, tandis ses filles mariées rejoignent leurs époux : Françoise en janvier 1733 avec Guillaume LE FLOCH de Keraudran⁸, Mathurine en février 1735 avec Pierre EZANNO de Kerousse en CARNAC, une autre avec Laurent LE LOREC de Keran. Lorsque Patern meurt vers 1749, il lui reste encore une fille mineure, Anne. Celle-ci choisit pour curateur son oncle Yves FER (n°196) de Poulblaye. Elle se marie l'année suivante avec Jacques LE LOREC, veuf de Kerbrezel.

B1656 - Sénéchaussée d'Auray - 10/03/1749

Décret de curatelle

Anne FER, f. + Patern et Michelle BELZ de Pallevart en PLOEMEL, déclare vouloir administrer ses biens sous l'autorité de Yves FER de Poulblaye en PLOEMEL, qu'elle choisit pour curateur.

Témoins

- 1- Pierre EZANNO de Kerousse en CARNAC, beau-frère.
- 2- Laurent LE LOREC de Keran en PLOEMEL, beau-frère.
- 3- Yves FER de Poulblaye en PLOEMEL, oncle.
- 4- Laurent FER de Pallevart en PLOEMEL, oncle (?).
- 5- Yves FER de Pallevart en PLOEMEL, cousin germain.

B1656 - Sénéchaussée d'Auray - 15/01/1750

Décret de mariage

Anne FER f. + Patern et Michelle BELZ de Pallevart en PLOEMEL.
& Jacques LE LOREC veuf de Marguerite LE SANT, f. de + Laurent et Perrine GAUTIER de Kerbrezel en PLOEMEL.

Témoins

- 1- Mathurin FER de Pallevart en PLOEMEL, frère.
- 2- Yves FER de Poulblaye en PLOEMEL, oncle et curateur.
- 3- Laurent FER de Pallevart en PLOEMEL, cousin germain.
- 4- Yves FER de Pallevart en PLOEMEL, cousin germain.
- 5- Vincent FER de Poulblaye en PLOEMEL, cousin germain.

Veuve de Guillaume LE FLOCH depuis août 1739, Françoise FER revient à Pallevart, et en tant qu'aînée de la famille, reprend la direction de l'exploitation, aidée de son frère Mathurin. Elle possède aussi un petit convenant à Cado (Rohellec ?). En 1756, le revenu total s'élève à 205L, les charges convenancières seules à 109L, soit plus de la moitié ! Début 1761, Françoise marie à Anne LE PORT de MENDON son fils Jacques, décrété de justice à Auray. Elle a un autre fils Jean, marié en première nocces à Marie KERSERHO, en secondes à Marie EZANNO. En 1789, la famille réside toujours à Pallevart, avec Jean et Joseph LE FLOCH⁹.

⁸ Décret de mariage pour Guillaume LE FLOCH, fils de Jacques et Marguerite LE NAVEAU (B1623 - Sénéchaussée d'Auray - 02/01/1733).

⁹ Voir décret de curatelle de Jeanne FER à Poulblaye en 1789.

2C9 - Subdivision d'Auray, déclarations des vingtièmes de Ploemel - 1756

<i>Déclarant en 1750</i>	<i>Déclarant en 1753</i>	<i>Déclarant en 1756</i>
n°41 Patern FER pour 4L 19s (1)	n°168 Françoise FER, veuve Guillaume LE FLOCH pour 9L 5s 6d (2)	n°159 Françoise FER, veuve Guillaume LE FLOCH, propriétaire 1°) A Palevart d'une tenue consistant en : 4 maisons, jardins, ¼ de terre à chanvre 44L 10 jx de terre 105L 1 jl ¼le prés 13L 10s 3 jx de pâture 21L 16 jx de lande nihil 2°) A Cado, un convenant consistant en : 1 jl ¾et ¼ de terre à labeur..... 21L 15s Revenus totaux..... 205L 5s Rente..... 109L 13s 4d Base d'imposition 95L 11s 8d Vingtième 4L 15s 6d

(1) Imposition identique dans le rôle de 1750-1752, article n°41, au même nom bien que Patern soit déjà décédé.

(2) Au même nom dans le rôle de 1753-1754, article n°168, pour un revenu de 185L 9s rentes et fouages déduits. En novembre 1754, le nouveau revenu est de 178L 13s 7d, avec une imposition de 8L 18s 9d.

B1678 ou B1679 - Sénéchaussée d'Auray - 15/01/1761

<i><u>Décret de mariage</u></i>
Jacques LE FLOCH, fils de + Guillaume et Françoise FER, de Pallevart en PLOEMEL, & Anne LE PORT, fille de Sébastien et Françoise LE LEUCH de MENDON.
<i><u>Témoins</u></i>
1- Mathurin FER de Pallevart en PLOEMEL, oncle par alliance du mineur.
2- Yves FER de Pallevart en PLOEMEL, parent au 3e degré.
3- Agnès FER de Poulblaye en PLOEMEL, parent au 3e degré...